

Commune d'ETTERBEEK
Urbanisme et Environnement
Monsieur Yves SMIDTS
Avenue d'Auderghem, 113-117
B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U06/YS-1729 (dossier n°7184)
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.125/s.394
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Rue Père Eudore Devroye 6-12 – Boulevard saint-Michel 24.
Collège Saint-Michel. Démolition d'un préau et construction d'une salle polyvalente.

En réponse à votre lettre du 15 juin 2006, en référence, reçue le 16 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 28 juin 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet s'intègre dans l'ensemble remarquable du Collège Saint-Michel, repris dans l'inventaire du patrimoine monumental. Construit en 1902-1905 dans un style éclectique par les architectes A. Gellé et J. Prémont, ce complexe connaîtra plusieurs phases d'agrandissement jusque dans les années 1970, dont celle de l'église (1908-1910, en style néo-rhénan) et la remarquable salle des fêtes Art déco due à l'architecte Fr. Hemelsoet en 1932. La demande porte plus précisément sur la construction d'une nouvelle salle polyvalente à l'emplacement du préau actuel, situé dans la grande cour de récréation.

Démolition du préau

Le préau, appuyé sur le flanc nord de la salle des fêtes est dans un état ruineux avancé. Il s'agit d'un appentis en tôle ondulé sans intérêt architectural particulier. La CRMS ne s'oppose à sa démolition.

Construction d'une salle polyvalente

Le projet porte sur la construction d'un nouveau volume destiné à accueillir une salle de sport, des activités théâtrales, un espace de restauration (cafétéria et bar) à l'étage, des vestiaires en cave, des sanitaires et des espaces de stockage (non localisés sur plan). Un sas d'entrée permettrait la liaison avec le foyer de la salle des fêtes, abrité sous un auvent de (3 x 6,5 m).

L'implantation de la salle, prévue dans une des cours arrière du complexe, s'inscrit dans la trame orthogonale générale du collège et empiète assez peu sur la cour.

La Commission ne s'oppose pas au principe de la construction d'une nouvelle salle polyvalente à l'emplacement de l'actuel préau. Elle demande toutefois de prendre en compte les recommandations suivantes pour assurer une meilleure intégration de cet ajout contemporain dans l'ensemble architectural du collège.

Volume

La nouvelle salle se présente comme un grand bâtiment rectangulaire sous toiture en appentis, flanqué, côté nord, d'un volume à toit plat formant l'entrée principale et la cafétéria à l'étage, en encorbellement. La structure de la salle est faite de colonnes en béton et de poutres en lamellé collé.

- La CRMS estime que le volume s'intègre peu dans l'angle formé par les deux bâtiments existants. En effet, la face nord de la salle des fêtes qui se présente comme un grand mur aveugle structuré par des contreforts et des lésènes (dont émerge la cage de scène), perdrait toute sa signification architecturale. Le tracé quasi modulaire de cette façade – qui exprime la structure en béton à l'intérieur – devrait, par contre, servir d'élément régulateur pour le nouveau bâtiment. A cette fin, le sommet de la toiture devrait être aligné sur le cordon entre les deux niveaux supérieurs du mur nord dont le niveau supérieur serait entièrement dégagé (= réduire la pente du toit et abaisser le sommet de la toiture de 3,50 m). De cette manière, les classes du 2^e étage de l'aile perpendiculaire n'auraient non plus la nouvelle toiture dans leur champ visuel.

- La Commission suggère également d'aligner le mur ouest sur le contrefort entre la 2^e et 3^e travée du mur nord de la salle des fêtes. Cela donnerait également plus d'espace à l'angle entre les deux ailes anciennes. Il s'agit d'une articulation stratégique, abritant une circulation importante (accès mouvements de jeunesse vers la cave).

Articulations

Le projet traite de manière peu satisfaisante les articulations entre les différents volumes, anciens et nouveaux. La jonction entre le toit du nouveau bâtiment et le mur nord de la salle des fêtes se présente comme un bac à neige qui causera inévitablement des infiltrations dans la salle des fêtes. L'articulation entre le toit en pente et la toiture plate des deux parties du nouveau volume est traitée de manière peu cohérente, tantôt avec un encorbellement de plus d'un mètre (coupes et élévations latérales), tantôt avec une corniche (élévation principale), tantôt avec un vitrage (plan toiture). L'articulation du toit du « sas d'entrée » vers le théâtre, présente également un raccord peu lisible et compréhensible (d'un niv. 4,10 à un niv. 5,29). La Commission demande, dès lors, de revoir le traitement de cet angle.

Matériaux

Le projet ne donne pas suffisamment de précisions sur la nature et les couleurs des matériaux. Les quelques indications sur les matériaux laissent entrevoir que le nouveau volume contrastera fortement avec son environnement bâti (par ex: tôle ondulée métallique pour la cafétéria, toiture en tôle nervurée (couleur non précisée), maçonnerie du rez sous la cafétéria en brique de parement noire, etc.). La CRMS demande de réétudier les matériaux à mettre en œuvre. Afin de mieux respecter la cohérence du site et la hiérarchie entre les bâtiments, elle recommande d'utiliser des matériaux plus sobres.

Plantations

La note d'intention signale la plantation d'arbres devant la nouvelle construction (quid de leur essence, implantation, etc.). Ce point devrait être précisé.

En conclusion, il s'agit d'une intervention importante par l'apport d'un nouveau volume de caractère massif dans un complexe scolaire dont les qualités patrimoniales sont indéniables.

La CRMS demande de réétudier le projet en fonction des remarques précédentes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Fr. Cordier); A.A.T.L. – D.U.